

20100510_DL_07

OBJET :

Convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour le développement de l'administration électronique

Date de convocation :
4 mai 2010

Date de séance :
10 mai 2010

Date d'affichage :
28 mai 2010

Membres en exercice : 8

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Excusés : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le 10 mai à 17h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

Le Centre de Gestion de la Somme souhaite bénéficier des outils mutualisés de Somme Numérique pour la dématérialisation du contrôle de légalité et pour la plateforme de dématérialisation des marchés publics. Son Conseil d'Administration a approuvé le 29 mars le projet de convention.

LE BUREAU

- Vu la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Somme du 29 mars 2010,
- Vu le projet de convention,

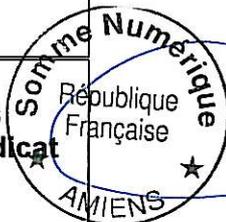
DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet de convention relative aux conditions d'accès du CDG 80 aux moyens mutualisés mis en place par Somme Numérique pour le développement de l'administration électronique est approuvé.

ARTICLE 2 - Le Président est autorisé à signer la convention et les actes qui s'en suivent.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, le 18 mai 2010



Le Président